

QUI SOMMES-NOUS?

Au niveau national, l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir représente:

- 160 unions locales indépendantes,
- 146 000 adhérents,
- 60 années d'enquêtes et de tests, qui ont fait de la revue nationale "Que Choisir" une référence en matière d'information des consommateurs.
- 4 000 000 de lecteurs.



L'UFC Que Choisir de Nancy, son histoire:

- 1979 Création de l'association:
 - 40 Adhérents
 - 10 Administrateurs
- 1990 Intervention de l'association dans:
 - Les arnaques du domaine financier
 - La prévention des accidents domestiques avec le minitel « Accidom »
 - 200 Adhérents
 - 30 Bénévoles
- 2000 Développement de l'action juridique
 - 650 Adhérents
 - 30 Bénévoles avec 4 ou 5 juristes
- 2010 Une décennie d'actions juridiques
 - 3000 Adhérents, 1335 Dossiers traités
 - 120 Bénévoles et 35 à 55 juristes suivant les années

L'UFC Que Choisir de Nancy et Environs, c'est:

- 1 Association Locale à Nancy
- 4 Antennes en Meurthe-et-Moselle et Meuse:
 - -TOUL
 - -LUNEVILLE
 - -BAR-LE-DUC
 - -PONT-A-MOUSSON



QUE FAISONS-NOUS?

Nous sommes à l'écoute des consommateurs lésés. Nous fournissons les informations nécessaires et intervenons en soutien si besoin est. Nous agissons par des actions en justice si nécessaire, avec toujours comme souci l'intérêt général.

Nous nous exprimons de plus en plus sur des sujets toujours plus nombreux. Les faits de la vie quotidienne sont, pour beaucoup, des faits de consommation. Ils réclament une vigilance accrue dans le contexte économique qui est le nôtre.

Nous nous inquiétons des problèmes de société, de ses impacts, de ses dérives et des abus nés de la méconnaissance des évolutions de la société.



QUELQUES DOMAINES D'ACTION:

- <u>L'énergie</u> avec 750 dossiers ayant permis la détection de multiples erreurs de facturation. De nombreux litiges ont ainsi été réglés à l'amiable.
- <u>La téléphonie</u> avec le non-respect des contrats. Un grand nombre des litiges se résout à l'amiable. Le réseau des Association Locales, par l'action des consommateurs, a fait plier les opérateur sur la hausse de la TVA. Les deux sites Internet de notre association ont enregistré plus de 40 000 connections. Au total, plus de 500 000 visiteurs uniques ont été enregistrés!
- <u>Les pratiques commerciales agressives</u> touchant notamment les prestations de service, avec des arnaques comme celle de 9 télécom à la foire exposition de Nancy.
- Les pièges de <u>l'e-commerce</u> se développent très rapidement et demandent une grande pugnacité.
- Le harcèlement de certains huissiers de justice ou de <u>sociétés dites « de</u> <u>recouvrement »</u> pour des sommes qui ne sont pas dues.
- Le <u>dépôt d'une plainte</u> contre certaines sociétés comme la CAMIF, pour des actes indignes d'une société revendiquant le mutualisme.

E	t.	\sim													
ᆫ	ι	C	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•



Nous vous informons sur:

- le droit des consommateurs,
- la réglementation en vigueur,
- l'évolution du marché.

Par l'intermédiaire de:

- nos permanences, lors desquelles des militants bénévoles vous renseignent,
- l'ANTIPAC (Anti-Piège à Consommateurs), notre bulletin d'information trimestriel, diffusant des informations tant nationales que locales,
- nos sites Internet www.ufcnancy.fr et www.ufcnancy.org
- des **enquêtes** régulières, publiées soit dans la revue QUE CHOISIR soit dans la revue trimestrielle



Nous vous défendons

- par nos conseils et notre soutien pour le traitement des litiges, en créant un rapport de force qui vous est plus favorable face aux producteurs et aux distributeurs,
- en se portant partie civile dans les affaires de fraudes, publicité mensongère, lorsqu'il est porté préjudice à l'intérêt collectif des consommateurs.

Nous vous représentons auprès des pouvoirs publics

en participant activement à diverses commissions locales ou départementales.



L'action de terrain que nous menons, trouve son relais par l'écho national de notre fédération éditrice de « **Que Choisir** » .

Au-delà des frontières, l'UFC Que Choisir est membre du **Bureau Européen des Unions de Consommateurs**. Elle agit à ce niveau pour l'adoption des normes et des législations les plus avantageuses pour le consommateur.



Pour mener à bien son action, votre Association Locale doit regrouper un maximum d'adhérents :

- Pour agir comme un groupe de pression important et un partenaire économique,
- -Pour conserver sa totale objectivité, et donc son indépendance financière,
- -Pour disposer des moyens indispensables au fonctionnement d'une Association Locale (documentation, formation des militants, téléphone, frais postaux, matériel informatique, déplacements, publications locales, fournitures, etc...).



Votre union locale est composée de BÉNÉVOLES!

NOUS AVONS BESOIN D'UN MAXIMUM DE PERSONNES

Vous pouvez nous rejoindre, contacteznous : saj@ufcnancy.fr ou 03.83.85.51.95